



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 1^{er} février 2019

Un appel à la manifestation à La Rochelle a été lancé sur les réseaux sociaux pour le samedi 2 février 2019. Aucune déclaration de manifestation à La Rochelle n'a été déposée à cette heure. Ces appels ne s'inscrivent donc dans aucun cadre légal ni avec un parcours préalablement défini.

Le samedi 26 janvier, après une manifestation qui s'est déroulée dans le calme, un blocage de la rocade de La Rochelle, entraînant d'importantes difficultés de circulation sur cet axe.

En raison des risques pour la sécurité des personnes, et en particulier d'accidents de la circulation engendrés par la circulation d'un cortège pédestre sur une axe à forte circulation, Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté d'interdiction de la circulation piétonne sur la rocade de contournement de la Rochelle, entre l'intersection entre la N237 et la D735 (commune de La Rochelle), et l'intersection entre la N137 et la D108 (commune de Périgny), applicable le samedi 2 février 2019 de 10h à 20h. Cette mesure d'interdiction n'emporte aucune conséquence pour la circulation des véhicules automobiles normalement prévue sur cet axe.

Par ailleurs, un arrêté réglementant temporairement, la vente de produits chimiques inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse, ainsi que la vente, la cession, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et de matières dangereuses a été pris à nouveau par le préfet pour la période du 1 février 2019 à 20 heures au 4 février 2019 à 8 heures. ,

Les forces de l'ordre seront une nouvelle fois mobilisées ce week-end pour garantir la liberté de manifestation et assurer la sécurité des personnes et des biens.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime
f Suivez l'actualité des services sur @prefet17 
facebook  twitter